

CONTRAT DE LOCATION GITE RURAL

LES GIROLLES

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer le contrat de réservation de notre gîte rural.

Locataires :

M., Mme :

Adresse :

.....

Code postal :

Commune :

Pays :

Tel domicile :.....Tel mobile :

Nombre de personnes :

Adultes :

Enfants :

Dates du séjour :

Du : samedi après 14h

Au : samedi avant 12h

Tarif pour le séjour : Euros

Ce prix s'entend toutes charges comprises. Les draps, torchons et serviettes de table sont fournis et compris dans le prix de location. Les serviettes de bain et le nécessaire de toilette ne sont pas compris. Taxe de séjour pour la commune en sus, du 15 mai au 15 septembre (0,77 Euros par adulte et par jour). Coût du ménage en sus : 50 € à régler à l'arrivée avec la caution. Somme remboursée lors de l'état des lieux de sortie si le ménage a été correctement fait. Acompte de 25% à verser à la signature de ce contrat par chèque à l'ordre de : Tarpin

Le solde sera à régler par chèque ou en espèces à votre arrivée avec la taxe de séjour, le ménage et la caution.

Descriptif rapide du gîte :

Gîte *LES GIROLLES* situé sur notre Propriété, commune de Glandage, Lieu-dit ; hameau des Combes

Capacité : 4 personnes maximum (enfants de moins de 2 ans non compris)

Animaux non acceptés sauf dérogation et accord préalable sous conditions.

Non-fumeur.

Niveau de bon confort.

LES GIROLLES est un gîte d'environ 50 M² situé dans le Hameau « les Combes ». La construction est en pierre, typique du pays avec ses tuiles écailles. Le gîte dispose d'un accès indépendant, de places de parking, d'une terrasse plein sud.

Le gîte est équipé d'un salon de jardin, d'un barbecue, d'une entrée avec dégagement, d'une cuisine intégrée ouverte sur le séjour (cafetière électrique, grille-pain, batterie de cuisine, vaisselle, four, four micro-onde, réfrigérateur, lave-vaisselle, plaques gaz/électrique).

Disposition ; 1 alcôve avec 1 lit de 140, 1 canapé-lit 2 places, possibilité de deux lits de camp additionnels pour enfants, 1 salle de bain avec WC, d'un séjour-salon avec table, chaises et canapés, radio, Ecran TV, lecteur Blu-ray, sélection de jeux, livres, DVD, connexion Wifi. Chauffage par poêle à bois et convecteur radiant (bois fournis). Chauffe-eau électrique . 2 VTT adultes à dispositions, 1 VTT enfant, casques Vélo, raquettes et bâtons, cartes IGN du secteur, info touristique de l'office du tourisme de Chatillon en Diois.

Conditions générales de location

Article 1 - Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature saisonnière.

Article 2 - Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire ;

Article 4 - Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

Article 5 - Annulation par le propriétaire : Le propriétaire rembourse au locataire le montant de l'acompte encaissé.

Article 6 - Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - Règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 8 - Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.

Article 9 - Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est de 300 euros est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur la fiche descriptive) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Article 10 - Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 11 - Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 4 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Article 12 - Animaux : Le présent contrat précise que le locataire ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique sauf accord préalable et sous conditions expresses du propriétaire. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire refusera les animaux.

Article 13 - Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurances type-villégiature pour ces différents risques.

Article 14 - Paiement des charges : En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges éventuelles non incluses dans le prix.

Leur montant s'établit sur la base du calcul mentionné sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

Article 15 - Litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre au propriétaire, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

Ce contrat prendra effet si nous recevons à notre adresse avant le **30/03/18** :

* Un exemplaire du présent contrat paraphé sur chaque page, daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le locataire)

* L'acompte prévu ci-avant.

Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Pour le locataire, fait à le

Nous soussignés, « Le client » déclarons être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance du descriptif des lieux et des conditions générales figurant au présent document.

(Signature précédée de la mention manuscrite lu et approuvé. Parapher chaque page)